



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 23 mai 2017
19 heures 00

NGM/CC

N° 002146

Aménagement urbain
- Réaménagement de
la Gare routière -
Sollicitation de
subventions auprès
de la Région au titre
du Contrat Régional
d'Équilibre Territorial
2015-2017 (CRET) et
de l'État au titre du
Contrat de Ruralité.

Affiché le :

Le mardi 23 mai 2017 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 17 mai 2017, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint)

ABSENTS :

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 1

ABSTENTION(S) : 1

Il est rappelé au conseil que depuis octobre 2012, la Mairie d'Apt était en discussion avec le Département de Vaucluse, en partenariat avec Transdev et le Comité du Bassin d'Emploi du Pays d'Apt, afin de définir un programme pour réaliser une nouvelle gare routière.

Par la suite deux délibérations ont été adoptées.

Par délibération n° 1530 du 24 septembre 2013, le conseil a approuvé l'acquisition d'une parcelle cadastrée AZ n° 230 pour un montant de 40 000 €. Suite à cette acquisition, il était envisagé de procéder à la démolition du garage implanté sur ladite parcelle ainsi que le bâtiment de la gare routière afin de disposer d'un site adapté pour l'aménagement de la nouvelle gare routière.

Le 3 mars 2014, le marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de réaménagement de la Gare Routière a été attribué au groupement Frédéric NICOLAS – SAFEGE avec un forfait provisoire de rémunération de 41 500,00 €HT correspondant à un taux de rémunération de 10% sur l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux évaluée initialement à 415 000.00 € HT.

Lors de la présentation de l'Avant-Projet Sommaire (APS) le 31 juillet 2014, il est apparu que le coût de l'opération s'avérait supérieur au chiffrage initial. Par délibération n° 1780 du 16 décembre 2014, le conseil a donc approuvé le nouveau coût des travaux de 600 000 €HT et a sollicité le concours financier de la Région, de l'Europe (FEDER) et du Département de Vaucluse au titre de sa compétence en tant qu'autorité organisatrice de transport.

Le concours financier de l'Europe (FEDER) n'a pas été obtenu.

Il en ressort qu'au regard du surcoût de l'opération constaté au stade de l'APS et à la non obtention des subventions FEDER, celle-ci n'a pas fait l'objet d'un commencement de travaux. Le plan de financement approuvé le 16 décembre 2014 est obsolète.

LE CONSEIL À LA MAJORITÉ

PREND ACTE, des informations communiquées.

DIT, que la délibération n°1780 du 16 décembre 2014 relative au projet de réaménagement de la gare routière doit être considérée comme caduque.

DIT, qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 et en application de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015, le Département de Vaucluse n'exerce plus la compétence en tant qu'Autorité Organisatrice de Transport.

CONSTATE, néanmoins que la gare routière ne répond toujours pas aux besoins identifiés en termes de services et d'accueil des usagers et que son fonctionnement présente les lacunes identifiées ci-après :

- Manque de visibilité de l'espace.
- Circulation piétonne non clairement identifiée et non sécurisée.
- Circulation des bus en conflit avec la circulation des véhicules légers sur le site.
- Locaux actuels non adaptés et vétuste.
- Espace de stationnement des bus non optimisé impliquant des manœuvres dangereuses.

PRÉCONISE, la réalisation des actions détaillées suivantes :

- Déplacement du trottoir, sécurisation le long des habitations, mise en place d'un quai adapté aux PMR.
- Retrait du trottoir central permettant aux bus d'entrer et se garer sans devoir faire de marche arrière.
- Délimitation de la zone gare routière complètement séparée de la zone de parking véhicules légers.
- Mise en place d'une signalétique visible et adaptée.
- Réhabilitation des locaux existants.
- Création sur le parking du lycée d'une zone pour les minibus desservant les villages.
- Création d'une rampe d'accès et d'un parking sur l'ancien boulodrome du lycée.

PRÉCISE, que le coût sommaire et global des interventions préconisées est estimé à 220 000 € HT.

SOLLICITE, une subvention au taux maximum auprès de l'État dans le cadre du Contrat de Ruralité approuvé par délibérations concordantes n° CC-2016-178 du 15 décembre 2016 de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon et n° 2098 du 31 janvier 2017 de la Commune d'Apt.

SOLLICITE, une subvention au taux maximum auprès de la Région PACA au titre du Contrat Régional d'Équilibre Territorial 2015-2017.

APPROUVE EN CONSÉQUENCE, le plan de financement prévisionnel suivant.

Dépenses en investissement	Montant HT	Financement
Réhabilitation des locaux de la gare routière	50 000 € HT	Contrat de Ruralité 88 000 € HT (40% État)
Reprise sol et signalétique des trottoirs, pose de barrières et des WC automatique	140 000 € HT	Contrat Régional d'Équilibre Territorial 88 000 € HT (40% Région)
Parking lycée : Reprise sol, Signalisation et création rampe d'accès	30 000 € HT	Autofinancement sur fonds propres 44 000 € HT (20% Commune d'Apt)
TOTAL	220 000 € HT	220 000 € HT

DIT, que la réalisation de ce projet fera l'objet d'une délibération du conseil municipal quand le montant des subventions et celui des travaux seront définitifs.

AUTORISE, Madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI